

Transports Urbains - Tarification sociale

M. LE MAIRE, Rapporteur : Après concertation avec les associations de défense des chômeurs et de lutte contre l'exclusion (Agir contre le Chômage et Association des Chômeurs contre l'Exclusion), la Ville de Besançon propose de modifier les conditions dans lesquelles la carte CTB «heures creuses spéciales» est délivrée aux personnes en recherche d'emploi qui en font la demande.

Les modifications portent sur deux éléments : les heures d'utilisation et la tarification.

1) heures d'utilisation : la notion d'heures creuses est supprimée. **Les titulaires pourront voyager sur le réseau CTB de 6 h à 24 h, 7 jours sur 7.** Objectif : favoriser leur recherche d'emploi et leurs diverses démarches.

2) la tarification : il est décidé **la gratuité pour les plus démunis.** Ceci conduit à introduire un critère de revenus dans les conditions d'attribution de cette carte selon les modalités suivantes :

CAS n° 1

- * vous êtes titulaire du RMI
- * ou le taux journalier de votre indemnisation ASSEDIC est compris entre 1 et 72 F

le timbre mensuel sera gratuit.

CAS n° 2

- * le taux journalier de votre indemnisation ASSEDIC est compris entre 73 F et 123 F

le timbre mensuel vous sera vendu au prix de 50 F.

CAS n° 3

- * vous n'avez pas d'indemnités ASSEDIC
- * ou vous percevez une indemnité ASSEDIC dont le taux journalier est supérieur à 123 F

vous devrez recourir aux autres tarifs en vigueur à la CTB (tickets ou abonnements).

Ce nouveau dispositif a été adopté par la Commission «Transports». Son application est envisagée à compter du 1^{er} avril 1996.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, il est évoqué dans ce dossier les personnes en recherche d'emploi. Ne pourrait-on élargir cette possibilité à une population qui n'a pas encore d'emploi du tout puisqu'il s'agit de la population étudiante ?

Je m'explique. L'élément transport, d'après une enquête de 1994, est le deuxième poste des dépenses des étudiants ; environ 16 % de leurs dépenses passent en transport. Cela mérite une étude approfondie pour savoir si le fait de donner un tarif préférentiel aux étudiants comme l'ont les lycéens, peut engendrer une prise plus importante des transports en commun par cette population. Il ne s'agit pas de créer un déséquilibre financier mais peut-être d'engendrer une plus grande mobilité des étudiants, je pense notamment au transport entre le Campus de la Bouloie, les différentes résidences étudiantes et le centre-ville, ce qui permettrait de mieux intégrer encore la population étudiante à la vie de notre cité. Donc, je répète qu'il ne s'agit pas d'engendrer une dépense supplémentaire, mais peut-être de faire réaliser une étude pour connaître si effectivement, diminuer le coût de la carte pour les étudiants engendrerait un surcroît d'utilisation des transports en commun.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire je souhaite intervenir sur un tout autre sujet, l'évolution des transports urbains dans le centre. C'est peut-être un cavalier mais cela en vaut la peine.

M. LE MAIRE : Si vous savez monter, c'est bien !

M. JACQUEMIN : Nous savons tous les difficultés qu'il y a à faire évoluer le schéma des transports urbains notamment dans le centre, de même que vous avez du mal à faire accepter de la part de la population tout changement de plan de circulation et pourtant des adaptations sont nécessaires.

Il y a un point sur lequel, me semble-t-il, on n'insiste pas assez, c'est tout de même, Monsieur le Maire, l'état de la pollution qu'engendrent tant l'automobile qu'une certaine surcharge de grosses unités de transports urbains dans l'hyper-centre. Je voudrais que nous étudions un peu plus cet aspect des choses car si nous voulons faire évoluer le transport ou la présence de l'automobile dans le centre -et je crois que cela est souhaitable- il faut que nous ayons une argumentation bien détaillée sur ce sujet-là en faisant valoir à la population qu'on ne pourra pas éternellement avoir une pression aussi forte des moteurs à combustion au centre de la ville. Un rapport sur l'état de la pollution au centre me paraît de nature à entrer dans un débat constructif.

M. SANCHEZ : L'Alternative Rouge et Verte a mené une campagne pour que soient prises en compte les revendications des associations de défense des chômeurs et de lutte contre l'exclusion en ce qui concerne les transports en commun. Nous avons consacré à cet effet l'espace réservé aux groupes politiques dans le BVV du mois de décembre. Malgré des conditions difficiles dues à la grève de la poste, plusieurs dizaines de réponses nous sont parvenues pour appuyer cette initiative. Nous nous sommes tenus régulièrement informés des discussions entre la Municipalité et ces associations. C'était une bonne démarche qui débouche aujourd'hui sur un premier résultat très satisfaisant : l'abolition des heures creuses qui empêchait, pour partie, les gens en difficulté en recherche d'emploi de pouvoir optimiser leurs recherches. La gratuité pour les plus démunis, cas n° 1, est également une avancée appréciable mais nous regrettons qu'elle soit accompagnée par une augmentation du tarif initial, cas n° 2 et n° 3. Nous pensons et nous souhaitons qu'après une période que nous pourrions fixer à un an, un bilan puisse être fait pour voir si réellement nous ne pouvons pas bien entendu maintenir sans limitation les heures d'utilisation à la gratuité pour les plus démunis mais également revenir au tarif de 25 F par mois qui passe aujourd'hui à 50 F ou au tarif normal et touche aussi des gens en grande précarité.

Nous comprenons tout à fait qu'en période de rigueur budgétaire, il convient de bien savoir doser mais il est peut-être préférable de procéder par étape plutôt que de prendre une mesure sur laquelle nous serions obligés de revenir après quelques mois parce que trop onéreuse.

En conséquence, les élus de l'AREV voteront les propositions qui sont faites mais souhaitent que la possibilité de négociation soit ouverte après un bilan si nous nous apercevons que les mesures mises en place n'ont pas un coût exorbitant par rapport à ce qui existait auparavant.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Je voudrais simplement dire que c'est une énorme avancée qui est faite là et j'espère que cela évoluera également dans ce sens dans d'autres secteurs.

Je sais que l'association des chômeurs est actuellement en train d'examiner le problème des tarifications régionales, problème qui pourrait être vu dans le cadre de la convention qui lie le Conseil Régional et la SNCF.

M. DUVERGET est intervenu pour poser le problème spécifique des étudiants. Je pense que c'est quelque chose qu'il ne faut pas voir de façon séparée, uniquement sur les bus. Nous sommes au Conseil Régional obligés de travailler par le biais du schéma régional des transports collectifs sur les lignes mais aussi le système tarifaire et le système de couplage. Je sais que le Conseil Régional de Bourgogne s'est

penché plus spécifiquement sur une tarification étudiants de la SNCF et qu'il est en train de travailler sur un système beaucoup plus large de couplage entre tickets de bus à l'intérieur d'une ville, tickets de bus au niveau départemental et tickets avec la SNCF. Et je pense que s'il y a quelque chose à entreprendre, Monsieur DUVERGET, c'est aussi sur le plan régional et non seulement au niveau de la Ville de Besançon.

M. JUSSIAUX : Quelques éléments de réponse rapide. Pas de réponse à la question de M. JACQUEMIN qui est hors sujet, ce qui ne veut pas dire qu'on ne s'intéresse pas au problème mais on ne va pas ce soir, au détour d'un dossier de tarification, ouvrir un débat.

Concernant le problème soulevé par M. DUVERGET, nous sommes en procédure de travail même si nous le faisons avec discrétion. Prenons garde quand même à la signification des chiffres : 16 % du budget pour la dépense transport, c'est tous transports confondus, ce n'est pas uniquement le transport urbain dans la ville où se font les études, c'est aussi toutes les dépenses pour gagner cette ville et c'est là qu'on rejoint les éléments apportés par Paulette KUNSTLER. Il y a eu une expérience effectivement très intéressante faite par les Bourguignons qui s'appelait «Bourgogne Campus» où le Conseil Régional a joué le jeu de primer très fortement des titres d'abonnement au réseau SNCF pour tous les étudiants résidant hors Dijon et cela a eu un franc succès. Or, c'est très intéressant parce que ces étudiants-là, de ce fait, ne venaient plus en ville avec un véhicule personnel, d'où l'utilité aussi si on reprenait cette initiative en Franche-Comté de réfléchir tout de suite à une articulation transports extérieurs - tarification transports urbains.

Pour notre part, on est intellectuellement prêt à s'engager dans des travaux en la matière. Pour le moment, la compagnie a eu feu vert pour engager sur le terrain un travail d'enquête au plus près qui va être mené dans les deux mois qui viennent auprès des organisations représentatives des étudiants avec lesquelles nous avons un contact permanent, pour essayer de mieux cerner quelle est la réalité des besoins et notamment essayer d'apprécier s'il y a une marge significative d'abandon de la voiture personnelle dans l'hypothèse d'une politique tarifaire plus incitative. Donc là, le chantier est en cours.

Concernant les propos de notre collègue SANCHEZ, juste un petit mot pour dire que le tarif ne passe pas de 25 F à 50 F ; il y a eu un tarif de 25 F limité aux heures creuses ; on est aujourd'hui, si la proposition est votée, dans une autre démarche, 50 F pour une certaine catégorie mais sans plus aucune limitation d'horaires. Donc, ce n'est pas la même chose qu'on achète à un prix plus élevé, c'est une toute autre prestation.

M. LE MAIRE : On établira quand même un bilan de tout cela. Pour répondre à M. JACQUEMIN, je lui dirai que cela fait des années que sur la pollution nous faisons des études, que nous chiffrons cela à l'intérieur de la Boucle. Nous avons donc des chiffres à proposer et cela entrera dans la discussion que nous aurons prochainement concernant la circulation bus que l'on a laissée de côté pour l'instant afin d'habituer déjà les Bisontins à l'après tunnel en matière de stationnement et de transport voiture à l'intérieur de la boucle. Dans un deuxième temps, nous reprendrons l'initiative de la concertation avec d'autres projets pour la circulation bus. Mais c'est vrai que les contraintes de pollution sont importantes et on l'a vu car le jour où les bus ont été en grève, la pollution que nous mesurons constamment a chuté de 50 % ce jour-là place du Marché, ce qui est significatif.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette nouvelle tarification qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 1996.

Visa préfectoral du 11 mars 1996.